

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-12-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de Madame Christelle FONTAINE domiciliée 14 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR, pour le déménagement au 14, Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR le samedi 21 mars 2026,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : 3 places de stationnement seront réservées devant les 10-12-14, Rue Saint Thomas Becket, le samedi 21 mars 2026 à partir de 8h et jusqu'à 20h, afin de permettre aux véhicules de déménagement de stationner.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les services de la mairie.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 19 mars 2026

Le Maire
Christiane TINCELIN

